

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

MERCREDI, 14 JUILLET 1880

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
14 juillet 1880

LE MARQUIS DE PONTCALLEC

PAR RAOUL DE NAVREZ.

(SUITE.)

Cette fois, ce ne furent plus des sanglots qui éclatèrent, mais des malédictions. La foule lançait tour à tour ses anathèmes sur le régent et sur la cour prévôtale. Une dernière fois elle s'agitait frémissante et indignée; une dernière fois aussi, suprême illusion traversant l'âme pacifiée! les condamnés crurent que le peuple se levait pour leur délivrance.

Puis le mouvement s'apaisa, le silence se fit, silence funèbre; troublé par les ordres échangés entre les exécuteurs, les prières récitées à haute voix par les victimes, et les exhortations pieuses des moines s'efforçant de distraire les malheureux du sentiment du présent, pour leur montrer par avance le ciel prêt à les recevoir.

Alors, comprenant que la pitié serait stérile, que la justice resterait implacable, la foule s'agenouilla sur le pavé.

L'échafaud, drapé de noir était sa large plate-forme. Il ne s'agissait pas seulement de ménager une place exigüe pour la potence et pour l'exécuteur. Trois bourreaux ne semblaient pas trop, sans compter les aides et le moine qui tremblait à la pensée de voir mourir, devait conserver toute sa présence d'esprit, afin de diminuer aux yeux des condamnés l'épouvante du supplice et de leur laisser voir seulement le ciel qui en deviendrait le prix.

A mesure que le greffier lisait la sentence à haute voix, le maître des hautes-œuvres la répétait lentement sur l'échafaud.

Rien de plus sinistre que cet écho allant du dernier mandataire de la justice à celui qui en portait le glaive sanglant. Le dernier son expiré était le signal de la mort.

Le marquis de Pontcallec se trouvait à côté du cheval de l'exempt, un peu à l'écart de MM. de Montlouis, du Couëdic et de Talhouët. Par un dernier sentiment de compassion, on avait adossé les condamnés à l'échafaud, de telle sorte qu'ils se voyaient seulement de côté. Les pères carmes étouffaient avec peine leurs sanglots. La résignation des condamnés excitait la pitié et l'admiration de tous.

L'heure suprême était arrivée; sur la plate-forme de l'échafaud, le bourreau et ses aides attendaient. Les gentilshommes se firent de touchants adieux et se donnèrent le baiser de paix. Ils ne purent joindre leurs mains enchevêtrées, mais ils échangèrent des paroles de céleste espérance, répétant qu'ils mouraient sans haine contre ceux qui les avaient trahis et condamnés.

L'exécuteur gravit les premières marches de l'échafaud, suivi par M. Montlouis qu'accompagnait son confesseur.

Alors commença un sublime dialogue entre les condamnés et les pères carmes, au moment où M. de Montlouis s'agenouillait le révérend père Nicolas commençant à haute voix:

—Sancta Maria Mater Dei.

Et MM. de Talhouët et du Couëdic répondirent:

—Ora pro nobis...

Ce dernier avait à peine fini cette prière qu'il récitait avec une piété angélique le *Salve regina*, en regardant tantôt le ciel, tantôt son confesseur.

L'exécuteur souleva son glaive à

deux mains et le laissa pesamment retomber; celui des aides qui se trouvait en face du billot attira brusquement par les cheveux la tête du supplicié, tandis qu'un troisième aide repoussait sur le plancher teint de sang le corps de M. Montlouis agité par les suprêmes soubresauts de la mort.

—Messieurs! messieurs! cria le religieux, qui tremblant d'effroi avait assisté au supplice de son pénitent, un de vos frères est au ciel, mourez dans les mêmes sentiments de ferveur et d'amour. Le temps des douleurs est passé pour lui, il jouit déjà de la gloire de Dieu.

Un des aides s'approcha de M. de Talhouët.

—Montez, monseigneur, lui dit-il.

Le gentilhomme leva les yeux vers le ciel afin d'offrir son sacrifice. Quand l'exécuteur lui eut défilé les bras, il ôta paisiblement son habit, puis sa veste. Une fois seulement on le vit frémir, ce fut quand le bourreau déchira sur la poitrine la chemise de baptême, afin qu'il lui fut possible de la renverser d'avantage sur les épaules.

Cette lutte suprême de l'orgueil et de la chair s'apaisa sous l'influence de la parole éloquente du père Nicolas. Mais alors l'effroi du jugement, l'épouvante ressentie par tout chrétien sur le point de paraître devant son Juge, s'empara de l'âme du condamné qui cria à la foule d'une voix lamentable:

—Priez pour moi! priez pour moi!

—Nous prions! répondit la foule agenouillée.

M. de Talhouët commença à monter l'escalier.

Ses yeux rencontrèrent le cadavre de son ami; mais il continua d'avancer en recommandant son âme à Dieu.

Le père carme, afin de raffermir jusqu'à la fin le cher pénitent auquel il prodiguait ses consolations, se plaça en face de lui.

—Jésus! soyez-moi Jésus! dit M. de Talhouët.

Le glaive du bourreau traça un rapide éclair, s'abattit, et la chape du père Nicolas se trouva inondée du sang du supplicié.

Eperdu, le religieux descendit en courant vers MM. de Pontcallec et du Couëdic.

—La belle mort! dit-il; combien je suis ébloui; je n'en vis jamais de plus chrétienne.

—Mon père, répondit M. de Pontcallec, nous sommes tous trois d'honnêtes gens; mais M. de Talhouët était le meilleur d'entre nous.

—Eh bien! répliqua le père Nicolas, imitez sa générosité... Votre heure est venue, les anges vous attendent!

Cependant ce fut M. du Couëdic qui succéda au pieux Talhouët sur la sinistre plate-forme. Il répéta les noms de Jésus et de Marie avec une grande piété.

M. de Pontcallec se tourna vers le greffier.

—Monsieur, lui dit-il, vous avez quelque argent à moi; je souhaite qu'il soit employé à faire dire des messes.

—Je vous obéirai, monsieur le marquis, dit le greffier en saluant.

—Mes pères, reprit M. de Pontcallec, je pardonne à ceux qui m'ont trahi, jugé, condamné. Je meurs en paix avec les autres comme avec moi-même.

Une seconde après, le marquis montait sur l'échafaud.

Alors il tira de son doigt une bague de prix, et la tendant au maître des hautes-œuvres il lui dit avec douceur:

—Gardez-la en souvenir de moi, et apprenez-moi votre nom...

—Je m'appelle *La Mer*, répondit le bourreau.

Pontcallec tressaillit; il se souvenait de la prophétie de la Korigane qui lui avait dit dans la cabane de la grande lande: "Tu mourras par la mer."

Par une superstition qu'excuse sa jeunesse, la parole de la vieille Anaik l'avait troublé à ce point que, la prenant à la lettre, il refusa de s'embarquer et de gagner l'Espagne dans la barque du pêcheur de Loemariaker.

Une quatrième fois, le glaive s'abattit...

On venait d'assassiner la Bretagne tout entière en mettant à mort ses défenseurs.

La foule restait agenouillée, morne, sanglotante; quand fut passé son premier mouvement de stupeur, elle se leva, la colère dans les yeux, la levre frémissante; elle sentait bien qu'elle ne pardonnerait jamais ce meurtre consommé dans la nuit comme un abominable crime; elle se rua dans les rues qu'habitaient les membres de la cour prévôtale, en poussant des cris de haine et de malédiction.

Pendant ce temps, une jeune fille vêtue de blanc s'avancit sur la place d'un pas rigide, derrière elle marchait un vieillard aux cheveux blancs. C'étaient le comte de Kergias et Génofa.

Celle-ci s'agenouilla sur le pavé, trempa dans ce sang son mouchoir de batiste, puis l'appuya sur ses lèvres, et, toujours sans parler, refusant un geste l'aide du vieillard qui la suivait à demi fou de désespoir, elle prit le chemin de la chapelle des Carmes.

Les quatre pères s'y étaient réunis, afin de prier pour les malheureux dont ils avaient consolé les derniers instants. Le roulement sourd d'un chariot les avertit qu'ils devaient remplir un suprême devoir. En effet, un moment après, les exécuteurs déposèrent sur le pavé de la chapelle quatre corps saignants dont se rapprochaient les têtes mutilées...

En même temps arrivait un ordre de M. de Châteaufort d'avoir la nuit même à procéder à l'enterrement des suppliciés, "sans aucun son de cloches ni chant d'église".

Le père Fortunat, sous-prieur du couvent, dut promettre également de dire le lendemain la grand-messe avec les ornements blancs.

Génofa voulut ensevelir de ses mains le corps de son jeune époux; elle ne pleurait plus, elle restait muette, absorbée dans un horrible désespoir. Quand les prières de l'Eglise eurent été récitées à voix basse sur les cadavres, les moines procédèrent à leur enterrement: le marquis de Pontcallec fut placé le premier, devant l'autel, du côté de l'évangile, vis-à-vis l'autel de Sainte-Anne; à côté de lui on mit M. de Talhouët; Le Moigne; M. de Montlouis reposa près de l'autel Saint-Joseph, M. du Couëdic vis-à-vis de la porte du chœur. Chacune des fosses se trouvait de la sorte séparée par un espace de quelques pieds, et marquée par un carreau de faïence.

La haine de M. de Châteaufort ne se trouvant point assez satisfaite, il envoya M. de LaGriolais chez les Carmes afin de leur répéter qu'il fallait prendre le lendemain des ornements blancs.

—Nous sommes en Carême, répondit le révérend père Fortunat, et les ornements violets nous sont seuls permis.

—Soit! répondit le grand-prévôt; ce que M. de Châteaufort interdit, c'est le deuil... Il défend également que la grand-messe soit célébrée pour le repos de leurs âmes... Quant aux messes basses, il les tolérera...

(A continuer.)

TABLEAU DE LA MARÉE

		Marée haute à Québec.	
		matin	soir
Lundi,	12 juillet.	9 14	9 37
Mardi,	13 "	9 50	10 08
Mercredi,	14 "	10 28	10 48
Jendredi,	15 "	11 11	11 36
Vendredi	16 "	12 01	12 28
Samedi,	17 "	12 59	1 36
Dimanche	18 "	2 16	2 55

N.-B. Le courant continu de monter 45 minutes après marée haute.

Phase de la lune.

Nouvelle Lune, jeudi le 15 juillet à 1.31 hrs. a. m.



Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT

POUR LA

Saison d'Eté 1880

A PARTIR DE

LUNDI, LE 14 DE JUIN

et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, comme suit:

Départ.	C. de F.	Temps de Québec.
Express de Halifax et St. Jean.....	7.30 a. m.	7.15 a. m.
Train d'accommodation et malle.....	11.30 "	11.15 "
Train de Fret.....	7.40 p. m.	7.25 a. m.
Arrivé.		
Express de Halifax et St. Jean.....	8.50 p. m.	8.35 p. m.
Train d'accommodation et malle.....	6.00 "	5.45 "
Train de Fret.....	5.15 a. m.	5.00 a. m.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER,

Surlintendant en chef

Bureau du Chemin de Fer.

Moncton, 10 juin 1880.

AVIS

Toutes personnes en dette envers la succession de feu Ls. Bégin N. P. sont priées de payer sous un mois à son frère Désire Bégin, sans quoi elles seront poursuivies sans autre avis et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de remettre leur compte entre les mains des sous-signés le même délai.

DESIRÉ BÉGIN,

C. W. GARRIER,

Exécut.-Testamentaires.

30 juin 1880

CHEMIN DE FER DU
Pacifique Canadien.

Soumissions pour matériel roulant.

La date pour recevoir LES SOUMISSIONS pour le matériel roulant du chemin de fer du Pacifique, s'étendant à quatre ans, est remis au 2 août prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Départ des Chemins de Fer et Canaux.

Ottawa, 23 juin, 1880.

F. X. Lepage

34, RUE de la COURONNE

ST. ROCH, QUEBEC.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'entre les améliorations qu'il a introduit dans son magasin, il vient de compléter son assortiment de printemps qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix et qualité. Quant aux prix il se flatte de pouvoir faire compétition avec n'importe quelle maison de cette ville, et l'on pourra s'en assurer en nous faisant une visite.

Nous offrons en vente des Coton Jaune, Shirting, Coton des Indes, Coton à Drap, Indiennes Américaines et Anglaises, Coupons d'Indiennes, Cotons de toutes sortes, Tweeds Canadiens, Anglais et Ecosais, Casimir noir tout laine, Casimir noir Union, Casimir de soie.

Drap de toutes sortes, de tout prix et qualité. Ce dernier article est une spécialité de la maison.

Alpacas noir et couleurs; Cobourgs et Paramattas.

Assortiment complet d'articles de deuil. 300 pièces de Tweeds Ecosais nouvellement reçus, Tweeds tout laine depuis 60 cts. jusqu'à \$1.00 la verge.

10 caisses de Chapeaux en feutre des plus nouveaux, pour hommes. Une visite est sollicitée.

20 avril 1880.

Remède Spécifique de Gray!

Le GRAND TRADE MARK remède au TRADE MARK. Le remède est un remède anglais. Une guérison infallible pour la faiblesse séminale.



Before Taking la spermatique After Taking.

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY

Toronto, Ontario, Canada

En vente chez O. J. BIGNON, pharmacien, rue Commerciale, Lévis et à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous faudra maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

24 nov 1879.

Labadie & Rheume

Marchandis en général

Ancienne place de M. N. BELLESTIVE

MARCHÉ LAUZON, LEVIS.

Toujours en mains: Effets d'épicerie de toutes sortes, Fleur, Thé, Café, Bis-cuits, etc., Beurra, Poissons de toutes sortes, etc., Légumes toujours frais, etc. Les effets seront de première qualité. Vous serez toujours servis promptement et avec politesse. Une visite est respectueusement sollicitée.

LABADIE & RHEAUME.

Lévis, 5 mai.

J. E. ROY

NOTAIRE

Bureau de LEON ROY, Notaire

No. 4, RUE WOLFE, LEVIS

4 juin 1880

LEVIS, 14 JUILLET 1880

LA PRISE DE LA BASTILLE.

C'est aujourd'hui la fête nationale en France, c'est aujourd'hui que l'on célèbre l'anniversaire de ce fameux 14 juillet 1789 dont les conséquences ont été si grandes, si nombreuses et si funestes. Ces bons républicains, comme on le sait, ont une vénération toute particulière pour les horreurs et les violations de tout genre qui ont été commises à la fin du siècle dernier. Dans leur enthousiasme pour les grands faits de leurs pères pendant la révolution ils ont cru devoir décréter que l'anniversaire de cette émeute populaire qui s'est terminée par la prise de la prison d'Etat, serait à l'avenir la fête nationale du peuple français.

Car c'est de ce jour, suivant eux que date l'ère de la liberté et avant ce moment si glorieux, le peuple courbé sous le sceptre autocratique de la tyrannie marchait comme un esclave, victime de l'injustice et condamné à servir de marche-pied à une monarchie arrogante et superbe.

Depuis la journée de la prise de la Bastille qui est réellement le véritable point de départ de la révolution française, le peuple, disent-ils, a commencé à lever la tête; et en effet on l'a vu se soulever contre toutes les institutions et les attaquer avec une rage qui tout au moins, il n'a pas craint de tout renverser et de tout détruire, de s'attaquer à tout ce qu'il y a de plus sacré, et de couvrir d'un insolent mépris ce qui mérite à jamais le respect et la vénération des peuples. Au nom de la liberté on sapait les fondements d'une monarchie quatorze fois séculaire, on brisait les liens qui attachait l'Eglise à la France, jusque là sa fille aînée, on chassait les prêtres, on détruisait les ordres monastiques et l'on expulsait les religieux à qui, non-seulement la France, mais l'Europe entière est redevable de tant de bienfaits. Tous les moyens étaient honnêtes, tous les crimes étaient permis, car comme le disait un des révolutionnaires les plus célèbres :

"La révolution sanctifie tout sans distinction."

Dès le matin du 14 juillet 1789, la foule inquiète, bruyante, indécise circulait dans les rues de Paris, s'assemblait en certains endroits, se munissait d'armes, se réunissait en face de l'hôtel du conseil municipal et les cris de "A la Bastille!" ne cessaient de se faire entendre. Tout-à-coup elle part en proférant des vociférations et des hurlements et, peu de temps après, la prison d'Etat était attaquée.

La résistance ne fut pas longue et la victoire facile, plusieurs meurtres et autres actes de brigandage souillèrent cette journée qui devait rester célèbre. Les conséquences furent très grandes et, comme l'on doit juger de la valeur d'un acte par ce qui en découle, cet événement eut une importance immense en France et un retentissement par toute l'Europe.

Le soir de cette journée célèbre Louis XVI qui ne connaissait rien de ce qui s'était passé, et qui ne se doutait nullement que son peuple venait de se lancer dans cette voie qui devait le conduire à la mort, s'était endormi comme à l'ordinaire. Le duc de Liancourt qui l'aimait beaucoup le fit éveiller et lui annonça la triste nouvelle. "Mais c'est donc une révolte," s'écria Louis XVI, "Sire, répond le duc, c'est une révolution!"

C'est en effet, là que commence cette époque de sang et de larmes qui rendra à jamais célèbre la fin du dix-huitième siècle, c'est là le début de l'ébranlement social qui étonna les nations et enleva aux institutions françaises toute leur stabilité. Jamais un jour de tragiques événements ne se pressèrent dans un espace de temps aussi court; jamais non plus cette corrélation mystérieuse qui existe entre les actes et leurs conséquences ne se déroula avec autant de rapidité. Jamais les faiblesses n'engendrèrent plus vite les fautes, les fautes les crimes, les crimes le châtiement.

Des erreurs de tout genre, depuis ce moment, nombreuses comme les atomes de l'air, suivant les paroles de Mgr. Gaume, funestes comme les miasmes des marais pestilentiels, circulent par toute l'Europe. Rien, depuis cette époque, n'a été fermement assis sur ses bases, toujours les destinées de la France ont semblé s'agiter incertaines entre les mains de l'inconnu, et le peuple lui-même, sans cesse sur la pente de l'anarchie, loi de jouir de cette liberté qu'il prêche et qu'il proclame avec tant d'enthousiasme, n'a cessé de flatter entre l'absolutisme impérial et la tyrannie la plus hideuse et la plus brutale, celle de la démagogie.

Que pouvait produire en effet, la révolution? Rien, si ce n'est le désordre et la désorganisation du corps social. Ses principes étaient faux et par conséquent ne pouvaient engendrer que le néant. C'était un appel à toutes les passions pour toutes les erreurs et, cette devise à jamais immortelle: *Liberté, égalité, fraternité ou la mort* à quoi a-t-elle abouti si ce n'est à produire la plus étonnante comme la plus déplorable des contradictions.

La liberté a abouti à couvrir la France de prisons et de cachots, l'égalité à multiplier les inégalités et les actes les plus injustes, la fraternité à diviser le peuple; la mort seule a réussi.

Aujourd'hui, après un siècle, on est dans un moment plein d'analogie avec celui qui caractérise la révolution, et la France se trouve logiquement dans les mêmes circonstances qu'à l'époque du 14 juillet 1789.

On semble animé d'une fureur, peut-être encore plus odieuse, contre l'Eglise et contre tout ce qui est saint et vénérable; par contre, on a la plus humiliante différence pour les criminels dignes du mépris, de l'opprobre et du déshonneur; on s'apitoie sur le sort de ceux qui ont incendié Paris et tout en exhaltant les principes de liberté pour tous, on chasse les congrégations religieuses, la partie de la population la plus noble, la plus savante et la plus utile, pour la remplacer par la lie qui déshonore le nom du peuple français.

Thiers le premier président de cette république qui existe depuis dix ans, mais dont, croyons-nous, les jours sont comptés, Thiers a dit quelque part que "les principes de la révolution couduiraient un jour le peuple français à l'imbécillité."

Ne dirait-on pas, en effet, que cette parole est sur le point de se réaliser, ou plutôt ne dirait-on pas qu'elle l'est déjà?

Sans doute, il ne faut pas confondre parmi les républicains et les démocrates, la partie saine du peuple français, celle qui a conservé son honneur, sa dignité, sa foi et qui a à sa tête, dans la presse, comme à l'tribune, les héroïques défenseurs des droits de l'Eglise et du catholicisme.

Cette partie de la population qui constitue la France catholique est tout à fait distincte de l'autre qu'aveuglent les principes dont font profession les Gambetta et les Clémenceau, et, personne n'a oublié ici les paroles que prononçait le comte de Foucault au congrès catholique: "La France des athées et des révolutionnaires, nous ne sommes pas de cette France là."

Mais cette parole de Thiers s'applique bien à ceux qui aujourd'hui gouvernent la France, qui cèdent en face de la crainte, qui ne reculent devant aucune violation de la liberté et qui se soumettent à la volonté de la populace, bien plus, qui s'en font leur alliée. Car il est évident que la volonté générale n'est pas en leur faveur, et l'amnistie que vient d'accorder le gouvernement à tous les exilés, ce sont comme les appelle un journal, les hurleurs de *Marseillaise* qui la réclament et qui forcent la main du cabinet en se faisant ses collaborateurs ardents et ses auxiliaires zélés. Ce sont là des alliances compromettantes dont la honte rejait sur le grand dieu Gambetta. Car enfin, depuis 1793 on n'avait pas vu, croyons-nous, la hideuse émeute, en ce qu'elle a de plus méprisable, et de plus vil, se faire l'associée du pouvoir et de ses mille

voix au son rauque et lugubre, réclamer l'exécution des lois.

Il en était ainsi au jour de la sanglante Convention, lorsque les délégués des sections, arrivaient en foule, et régnant par la terreur sur les mandataires de la nation, dictaient leurs volontés, quitte à exécuter eux-mêmes, le sabre ou le pistolet à la main, les décisions qu'ils avaient imposées.

Continuez donc votre œuvre et ne vous laissez pas. Frappez par vos décrets les innocents, et réhabilitez autant qu'il vous sera possible, les gens dont la réputation ne se réhabilite pas, enlevez à l'Eglise ses droits les plus sacrés, restreignez la liberté de l'enseignement et établissez partout la laïcisation, élevez la jeunesse française dans l'indifférence et l'athéisme, faites de l'économie en supprimant l'aumônerie militaire et donnez de l'argent à profusion pour les théâtres et les fêtes, que rien n'arrête votre cynisme, et soyez certains que votre souvenir odieux passera à la postérité; l'histoire, qui doit être l'impartialité même, vous élèvera un monument d'un éternel opprobre.

Glorifiez aujourd'hui les auteurs de la révolution, montrez-vous les dignes fils de vos pères, que le *Courrier du Soir* appelait dernièrement *les grands, les saints, les héros*, célébrez les louanges des Danton, des Marat, des St. Just, des Robespierre et, comme le disait, dans un récent discours le duc d'Audiffret Pasquier "Allez à l'honneur, puisque l'honneur consiste aujourd'hui à ouvrir les bagnes et à fermer les couvents!"

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Séance du 13 juillet.

L'Orateur prend son siège 3 hrs. p. m.

Un message du Conseil Législatif disant que le conseil a concouru dans tous les bills passés à l'Assemblée Législative est lu par l'Orateur.

M. ROSS propose que la somme de \$100 payé par le club de raquettes lui soit remise.

M. ROBERTSON refuse de remettre cet argent.

M. JOLY est de l'avis du Trésorier; vue que les règlements de la Chambre concernant la remise du dépôt de cent piastres ne s'appliquent qu'aux institutions.

M. ROSS dit que les promoteurs de ce club sont des jeunes gens de moyens limités et prie la Chambre de bien vouloir adopter sa motion. La motion est perdue. Pour 19; contre 32.

L'hon. M. ROBERTSON propose que la Chambre se forme sur les résolutions concernant les employés du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, lesquelles résolutions se lisent comme suit:

Résolu, 1. Que lorsqu'une réduction sera faite des traitements des employés permanents du conseil législatif et de l'assemblée législative, il leur sera payé par le gouvernement en sus du traitement et de la rémunération qui seront payés ci-après, à tels employés, tel pourcentage qui sera nécessaire pour permettre à ces employés de rencontrer le montant requis pour le fonds de retraite établi par l'acte de cette province, 40 Victoria, chapitre 10, de manière à assurer aux dits employés les droits qu'ils auront acquis en vertu du dit acte.

Il dit qu'après la session, il se propose de se dispenser des services de certains employés du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative qui n'ont rien à faire en dehors des sessions et de payer six mois de salaire à ces employés au lieu de douze pour les trois mois au plus que leurs services seraient requis, les laissant libre d'employer leur temps comme il le voudront pendant 8 ou 9 mois. Comme il est dit dans la résolution c'est notre intention que tels employés recevront les trois pour cent sur leurs salaires payé par le gouvernement pour le fonds de retraite, de manière à leur procurer les droits qu'ils ont acquis en vertu du dit acte.

M. JOLY croit que c'est une mesure qui aura pour effet de jeter sur le pavé un grand nombre de pères de famille qui ont été employés durant presque toute leur vie au service public et qui aujourd'hui seront privés de la moitié de leur revenu.

Il affirme que le Trésorier n'a jamais été en faveur de ce principe et demande si le gouvernement a préparé une liste des employés que les résolutions affectent.

L'hon. M. ROBERTSON répond qu'une liste sera préparée après que les résolutions seront adoptées par la Chambre.

M. LOBANGER démontre que ce n'est pas une mesure du gouvernement mais de la Commission Interne. Il parle de la nécessité qu'il y a de faire de l'économie et explique comment l'on se propose d'agir envers les employés en répétant en français les paroles de l'hon. Trésorier.

L'hon. M. MERCIER dit qu'il n'y a pas de doute que le gouvernement recevra l'appui unanime de cette Chambre en se proposant de faire de l'économie, pourvu qu'elle soit faite avec justice et surtout vis-à-vis des pères de familles employés dans les deux chambres.

Il fait allusion aux dépenses énormes occasionnées par les deux branches de la législature qui sont de \$52,611 pendant que l'Ontario ne dépense que \$18,793 dont \$15,000 sont absorbés par le Conseil Législatif. Nous devons aussi avouer que l'usage des deux langues augmente les dépenses.

Après quelques remarques de MM. Taillon, Gagnon, Beaubien et autres, L'hon. M. CHAPLEAU démontre la nécessité de faire de l'économie; la Province l'exige, et bien que la position présente soit pénible et difficile, et que cette nécessité soit bien regrettable, il n'y a pas néanmoins possibilité de l'éviter.

M. MARCHAND manifeste le désir que le comité de l'économie interne devienne responsable des changements à faire, disant que le comité était l'autorité la plus compétente pour porter un jugement.

L'hon. M. ROBERTSON dit qu'il désire renvoyer la liste des employés à un comité spécial composé des membres des deux côtés de la chambre cette mesure devant être une mesure de toute la chambre.

La première lecture du bill a lieu. L'hon. TRESORIER fait motion pour que ce comité soit composé de l'Orateur des hon. MM. Loranger, Flynn, Joly, Mercier, Beaubien, Robertson.

L'hon. M. Beaubien présente le dernier rapport du comité des chemins de fer, mentionnant un certain nombre de bills adoptés sans amendements.

SEANCE DU SOIR.

L'hon. M. LYNCH demande que le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill des employés publics soit adopté.

M. LANGELIER fait motion pour que le bill soit renvoyé au comité, dans le but de l'amender de manière à ce que les employés publics recevant des salaires, contribuent aux frais de la législation aussi bien que les autres.

M. IRVINE dit que les salaires des protonotaires provenaient des frais payés par les plaideurs, et s'il y avait quelque chose à réduire, ce devait être, certainement ces salaires.

M. WATTS se plaint de ce que les protonotaires ont un pourcentage à payer sur leur salaire.

L'hon. M. LYNCH démontre qu'il a été jugé utile d'imposer un pourcentage sur le montant total.

L'amendement est rejeté, le vote donnant 18 contre 27.

M. IRVINE demande à retrancher la troisième clause du bill à l'égard du montant réduit qui doit être payé lorsqu'un bureau est tenu conjointement par deux ou plusieurs officiers.

Le bill tel qu'amendé, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité des subsides sur les estimés supplémentaires pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881.

Ecole Polytechnique Montréal	\$1,000
Publication du journal l'Instruction Publique en anglais	500
Publication du journal l'Instruction Publique en français	500
Traduction du 3me et 4me rapport de la Société d'Agriculture de Montréal	150
Chemins de colonisation	12,000
Maison d'école à Hull	1,000
Boutique pour les aveugles Asile Ste. Nazareth	300
Hopital St. Charles, Montréal	1,000
Notre-Dame de la Délivrance, Lévis	300

Total.....\$16,150
Les items ci-dessus ont été adoptés.
L'hon. M. FLYNN demande la seconde lecture du bill concernant les

mines. Il donne un résumé de l'histoire des mines de cette Province, ainsi que de la valeur des minéraux l'ouverture sur toute la surface de la Province. Son but est de faciliter l'exploitation des mines et d'augmenter les revenus.

Le système de la police et les autres dépenses faites pour la protection des mines de la Chaudière et du district de St. François seulement, se montent à \$33,500 tandis que le revenu n'est que de \$3,741. Il parle pendant près d'une heure sur la question en mettant en lumière tous les détails.

M. IRVINE dit que la saison est trop avancée pour insister sur la passation de ce bill, il considère la partie qui se rapporte aux mines de cuivre; les terrains dans lesquels ce métal se trouve, a changé de mains plusieurs fois et les propriétaires actuels seraient grandement embarrassés par les détails de ce bill. L'idée, dit-il, qui domine chez l'auteur du bill est que ceux qui ont ouvert des mines d'or sont les ennemis naturels du pays et doivent être exterminés.

Vu l'heure avancée de la nuit et l'importance du sujet, il suggère l'ajournement, afin de permettre aux députés d'étudier le bill.

La séance est levée à minuit.

AFFAIRE PRENTICE

L'hon. M. Chapleau continue à examiner M. Prentice qui dit qu'il n'a pas laissé entendre au Premier Ministre que l'on pourrait emprunter à 5 pour 100 à la banque des Marchands, parcequ'il savait qu'il (le témoin) payait ou devait payer la différence.

L'hon. Premier Ministre: Vous n'avez dit que vous ne vous rappelez pas de m'avoir envoyé un memorandum privé de M. Hague, de la banque des Marchands, reconnaissez-vous cette lettre que j'ai entre les mains, datée de Montréal, 18 décembre, 1879?

Le témoin après avoir entendu la lecture de cette lettre, l'identifie et dit qu'il ne se rappelait plus qu'il l'avait copiée et qu'il en avait envoyé une copie à M. Chapleau.

Il était entré en négociation avec la banque du Peuple, à peu près à cette époque. Il n'a jamais dit à M. DeCelles qu'il espérait avoir de l'argent à 5 par 100. Il a vu M. Robertson après qu'il eut été à la banque de Montréal, et il a cru que les conditions n'étaient pas satisfaisantes.

L'hon. M. CHAPLEAU: Vous dites dans une de vos lettres qu'il vous avait offert à M. Joly 99 1/2 pour son emprunt, quant cela est-il arrivé?

M. Prentice: Je ne puis donner la date. M'étant assuré que je pouvais placer l'emprunt au pair, j'attendis M. Joly au Windsor. Je lui dis que je pouvais avoir de l'argent à 99 1/2, mais il me fit entendre qu'il était, pour ainsi dire, lié par l'action de son prédécesseur qui avait obtenu un emprunt de la Banque de Montréal.

L'hon. M. Chapleau: N'avez-vous pas dit à M. Sénécal, lorsque vous avez voulu payer la différence entre 5 et 6 0/0, que l'action de la Banque de Montréal était méprisable, qu'on avait refusé l'emprunt grâce à des préjugés de nationalité, et que vous lui demandiez de faire cette avance afin de vous venger de la Banque et pour prouver combien vous vous intéressiez à cette affaire.

Le témoin: Je n'ai pas demandé à M. Sénécal d'avancer de l'argent; M. DeCelles m'a dit qu'il le ferait. Je n'ai pas employé le mot *méprisable*, mais j'ai dit qu'il était mal de la part de la Banque d'empêcher le gouvernement d'emprunter de l'argent ailleurs.

Je ne puis dire où j'ai rencontré, de nouveau M. Sénécal, mais je crois que c'est dans mon propre bureau lorsqu'il vint payer la différence sur l'intérêt.

Ques.—Jurez-vous positivement que c'était dans votre bureau que MM. Sénécal et Dansereau ont dit qu'il leur fallait les deux tiers de la commission pour l'emprunt du gouvernement?

R.—Je suis aussi certain de ce fait qu'il est possible de l'être. On supposait que la commission serait de 1 pour cent. C'était M. Dansereau qui parlait mais M. Sénécal l'appuyait. Rien ne fut dit à propos de M. Chapleau en présence de M. Sénécal, mais après que celui-ci se fut retiré, M. Dansereau dit que la commission devait être divisée avec M. Chapleau.

M. Chapleau leur avait dit qu'il était prêt à abandonner la moitié de la commission.

Le comité s'ajourne encore à ce matin.

TELEGRAPHIE.

Montreal.

13 juillet.

Dimanche soir, Cornélius Cantin, employé à la compagnie du Grand-Trone, en accouplant deux wagons, s'est fait broyer tellement, qu'il est mort hier matin à 4 heures.

Lundi soir on a arrêté un jeune homme du nom de Michael Moor, de la rue Young, pour assaut sur son père et sur sa sœur. Il est d'autant plus coupable, que son père, âgé de 70 ans, souffre d'infirmités. La famille Moor est très respectable et est très affligée de la conduite de ce fils déshonoré.

James Moran, de cette ville, a accepté le défi de Jno. Williams, le nageur de Malte. Ils partiront de la prairie, vendredi, 16 courant, à 5 heures p. m., pour nager jusqu'à Montréal. Le Lt.-Col. Labranche sera le juge dans cette lutte.

Dimanche matin vers sept heures, Hermidas Marino, employé chez M. le maire Villeneuve, s'est noyé dans une carrière située sur la propriété du Dr. Beaubien. Le malheureux était déconduite un cheval à cet endroit pour le faire boire et malgré les avis de ses amis, il resta en selle en arrivant à l'eau. Le cheval ayant perdu pied il fut précipité avec son cavalier au plus profond de la mare.

Le cheval put être sauvé, mais Marino disparut sous l'eau avant que les témoins de l'accident pussent lui porter secours. Son cadavre a été repêché vers 9 heures et transporté à son domicile.

COURRIER DE LEVIS.

Creusage.—On a commencé avec un bateau dragueur à creuser aux quais du Grand Trone pour permettre à tous les paquebots d'accoster ces quais à marée basse. Jusqu'à présent ce travail n'a pas été très fructueux car on a constaté que cette partie que l'on se propose de creuser est en partie du roc. On y a trouvé un boulet de canon d'un très gros calibre.

Tabac.—On a commencé à vendre, chez les marchands, le tabac par paquet encaêté. Le coût est de huit cents de plus par livre.

Pic-nic annuel.—Les membres du club de raquettes accompagnés, de leurs dames, sont partis ce matin par le convoi de 9.15 heures pour la jonction de la Chaudière.

A 11.15 heures a. m. un autre convoi rempli des membres du même club est aussi parti pour le même endroit.

Pour Montréal.—Plusieurs jésuites, arrivés ces jours derniers de France, sont partis hier soir pour Montréal par le chemin de fer du Grand-Trone.

Inspection.—La police a inspecté le pain de plusieurs boulangers de St. Bonnard, et a trouvé partout le poids exigé par la loi.

Assemblée.—Le bureau de direction de l'Institut Canadien se réunira ce soir, à huit heures, chez MM. Trudel & Routhier, libraires.

Erreur.—C'est par erreur que nous avons publié dans notre numéro de lundi le nom de Jos. Francoeur & Cie., dans les "dissolutions de sociétés," c'est dans la liste des "nouvelles sociétés qu'il aurait fallu l'insérer.

Musique.—A onze heures du soir, croyons-nous, les citoyens de cette ville, se dispenseraient bien de la musique que leur ont fait entendre hier soir, un certain nombre de jeunes gens munis d'instruments de cuivre, qui passaient sur différentes rues.

Condamnés.—Lundi dernier, plusieurs aubergistes, de cette ville, ont été condamnés à \$30 d'amende et aux frais ou un mois de prison, pour avoir tenu leurs buvettes ouvertes le dimanche.

Les mines.—MM. Morin et Mac Mahon ont trouvé, ces jours derniers, aux mines de la Beauce, un morceau d'or pesant 13 onces.

Concours de tir.—On continue à faire de grands préparatifs pour le concours de tir qui doit avoir lieu le 20 du courant, au camp des Ingénieurs, en cette ville.

Le programme comprend huit prix en argent qui forment une somme de \$600 en outre de plusieurs articles présentés par les amis de l'Association du tir, pour être offerts en prix.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, patron de l'Association, donnera aussi une médaille au meilleur compétiteur.

Des invitations ont été envoyées dans toutes les parties de la province et ce concours de tir sera certainement le plus important qui ait encore eu lieu en cette ville.

Pénible accident.—Hier après-midi, une femme d'origine irlandaise, est tombée du troisième étage de sa résidence rue St. Paul, vis-à-vis le magasin de MM. Reid & Cie. Dans cette chute la malheureuse femme a reçu de nombreuses blessures, tellement graves que l'on craint beaucoup qu'elle en meurt.

Elle a été transportée à l'Hôpital et les médecins ne connaissent pas encore si elle en reviendra.

On nous rapporte que cette femme était debout sur une fenêtre, occupée à étendre du linge sur une corde, et que soudain la corde cassa et précipita la pauvre femme dans le vide.

Bazar à St. Michel.—Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'il doit s'ouvrir demain un grand bazar à St. Michel. Ce bazar sera au profit de la chapelle de N. D. de Lourdes qui a été construite sous l'inspiration de M. Laliberté, curé de la paroisse, et dont l'inauguration a été célébrée avec tant d'éclat et un si beau succès l'année dernière.

Nous invitons tous ceux qui peuvent contribuer à cette bonne œuvre de le faire. Rien n'est plus facile d'ailleurs pour la population de Québec et de Lévis, que de se rendre à St Michel vu la courte distance et la facilité des moyens de communication.

Outre ce bazar qui, comme nous l'avons dit, commencera demain, il y aura dimanche un grand concert donné au profit de la même œuvre, par les demoiselles dont les noms se lisent sur le programme.

La lecture de ce programme suffit pour nous assurer du succès de ce concert.

Soirée Dramatique et musicale, 18 juillet.

1o "Fanfare militaire", deux pianos, huit mains, par : Mesdemoiselles Amédine Forgues, Estelle Fanning, Hermine Belleau, J. Conway.

2o "Rira bien qui rira le dernier" comédie en un acte. Personnages (principaux) : Edmond, Mlle. Elise Fradette; Nellie, Mlle. Alph. Lachance; Thérèse, Mlle. Maria Forgues; Catherine, Mlle. A. Rousseau.

3o Chanson comique, "Les deux sourdes pour rire," par Mlle. Rhéaume et Ernestine Crépault.

4o Duo de piano exécuté par Mlle. Belleau et Lachance.

5o "Marché aux roses," (Opérette), principaux personnages : La comtesse, Mlle. Rhéaume; Petit-Pierre, Mlle. Elise Fradette; Claire, (fille de la comtesse), Mlle. Antoinette Crépault; Laure, Mlle. Hermine Belleau.

6o Chanson, "Concert sous le ciel" (Trio), Mlle. Alphonsine Lachance, Hermine Belleau, E. Crépault.

7o "Réjouissances" chœur par des élèves du couvent.

8o "L'occasion fait le larron", comédie en un acte. Principaux personnages : Mlle. Marie Forgues, Mlle. Gagnon, comtesses Mlle. Henriette Fanning, servantes, Mlle. Rousseau autre servante.

9o "Bon soir," chœur chanté par toutes les actrices.

10o "Dieu sauve la reine."

COURRIER DE QUEBEC.

Accident.—Hier, un petit garçon nommé Soard qui était allé porter le dîner à un employé aux travaux du havre, s'amusa à jouer avec un madrier qui était sur le quai. Il était assis et se pencha pour arrêter avec ses mains le morceau de bois qui s'élevait, mais il ne réussit pas et tomba dans la rivière. Heureusement plusieurs hommes qui eurent connaissance de l'accident, coururent à son secours et parvinrent à le sauver.

Saisie.—Les officiers de la Douane ont saisi, hier, une barge chargée de boissons en contrebande; consignée pour Montréal.

Bill de l'éducation.—L'hon. M. Chapleau a annoncé à la séance de la chambre d'assemblée hier soir que le bill concernant l'instruction publique ne sera pas amené devant la législature cette année.

Nouveau bureau.—La compagnie télégraphique Dominion, a ouvert un nouveau bureau à Holyroad, Ontario.

Disparue.—Catherine Campbell, âgée d'environ 13 ans, fille de M. Campbell, résidant sur la rue Champlain, a quitté le toit paternel avant-hier soir, et n'a pas été vue depuis. Son absence cause de sérieuses inquiétudes à ses parents.

Cour du recorder.—La cause de R. Cloutier, âgé de 15 ans, trouvé ivre, est prise en délibéré.

John O'Donnell et Robert Egan, ivres, sont acquittés.

Catherine Caughlin, vieille ivrognesse incorrigible, trois mois de prison.

Jacques Tranquille, pour ivresse, huit jours.

Excursionnistes.—Un grand nombre d'excursionnistes arrivés à Québec avant hier, sont partis hier soir par le convoi de 8.15 heures p. m., du Grand Trone.

Hôtel sur la terrasse.—L'érection d'un hôtel sur le terrain où est situé le château St. Louis, paraît être une affaire presque déterminée.

L'architecte de New-York, qui visita cet endroit, il y a quelques mois, a préparé depuis un plan magnifique du nouvel édifice. Le capital est, paraît-il, souscrit et aussitôt que la compagnie aura obtenu du gouvernement provincial la concession du site, elle demandera des soumissions.

Suicide supposé.—Une jeune fille de la Pointe-aux-Trembles, nommée Céline Delisle et servante chez M. Gagnon, sacristain à l'église St. Jean, est disparue ces jours derniers. Avant-hier, M. Gagnon reçut un paquet de vêtements avec une lettre dans laquelle la malheureuse lui annonce qu'elle vient de mettre fin à ces jours en se précipitant du pont Bickell, dans la rivière St. Charles. On suppose que cette jeune fille était atteinte d'aliénation mentale.

Oursons.—MM. Renfrew & Cie., pelletiers, rue Buade, ont fait l'acquisition de deux oursons qu'ils exposent dans une de leurs vitrines et qui attirent une foule de curieux.

Cour de police.—Le rapport des inspecteurs ayant prouvé que la barge "Governor Langdon" était en bon ordre et propre à prendre la mer, l'équipage de ce vaisseau est condamné à quatre semaines de prison.

Dentiste.—Les membres de l'Association des dentistes de la Province se sont réunis hier, à l'hôtel St. Louis. Le même bureau d'examineurs a été élu avec l'hon. Dr. Baillargeon, comme président.

Trois étudiants ont fait application pour passer leur examen.

Attention.—Plusieurs gibiers du pénitencier, dont le terme est expiré, sont arrivés en cette ville.

Vol.—Durant la nuit de lundi des voleurs sont entrés dans l'hôtel de M. Plante, coin des rues St. Joseph et Dorchester, et ont enlevé la somme de seize piastres qui se trouvait dans le comptoir.

Assaut.—Dimanche dernier, plusieurs jeunes gens de Charlesbourg ont assailli et frappé à coups de bâton des personnes de cette ville, qui cueillaient tranquillement des fraises.

L'un de ces misérables a dû être arrêté ce matin.

Honneur.—Un correspondant de Hamilton, Ontario, informe que deux jeunes demoiselles, filles de M. P. Jacobson, autrefois résidant en cette ville, se sont distinguées au couvent Lorette.

Mlle. Nettie Jacobson a remporté le prix Lorne, médaille en bronze, pour progrès dans l'étude du français; elle a aussi reçu une médaille en or accordée par le couvent et une en argent présentée à l'institution pour la meilleure logicienne. Il y a deux ans, sa sœur, Marie...

Jacobson, était graduée à ce même couvent et recevait tous les honneurs que ses talents lui avaient mérités.

Banque Stadcona.—Les actionnaires de cette banque pourront recevoir le montant d'argent qu'ils ont versé dans le capital de cette institution, demain, et les jours suivants.

FAITS DIVERS.

Pénible accident.—M. Thomas Brothroyd, du canton de Howard, Bridgetown, a été tué la semaine dernière dans des circonstances qui méritent d'être mentionnées. Un cochon, échappé de quelque ferme du voisinage était, depuis trois ans à peu près, retourné à l'état sauvage et avait une ressemblance frappante avec le sanglier. Vendredi dernier, M. Brothroyd fut attaqué par cet animal et essaya de se défendre, mais il succomba malheureusement sous les blessures qui lui furent infligées. Ce triste événement a causé la plus vive sensation dans le canton et plusieurs chasseurs sont partis pour délivrer le pays de cet animal dangereux.

Un bateau à vapeur coulé à fond.—Lundi matin vers trois heures, le bateau à hélice City of St. Catharines, qui était parti de Montréal pour Chicago, est venu en collision sur le lac Huron avec la barge à vapeur Georges A. Marsh et a sombré quelques minutes après l'accident. Grâce à la bravoure et au sang-froid du capitaine, tous les passagers ont été sauvés. Un bateau remorqueur qui se trouvait à une petite distance a beaucoup contribué au sauvetage des victimes de cet accident. M. Alexander Murray, libraire, de Montréal, était au nombre des passagers.

Le jeûne de trente jours.—Le docteur Fauner, qui en est rendu à son quinzième jour de jeûne, commence à s'affaiblir visiblement. Les médecins qui le surveillent attentivement, croient qu'il peut perdre connaissance à aucun moment et que cette syncope serait suivie de la mort. Le docteur n'est pas de cet avis. Il est toujours confiant qu'il peut accomplir son jeûne de trente jours. Un homme de Baltimore, un sceptique apparemment, l'a provoqué à un jeûne de quinze jours. L'enjeu serait de \$1,000. Le docteur aurait déjà gagné le pari. Peut-être l'acceptera-t-il plus tard, s'il survit à son jeûne de trente jours, dans lequel il a déjà perdu 24½ livres de son poids.

Lynch.—Le 21 juin, à la Vulture Mine, dans l'Arizona, un Mexicain nommé José Maria Solazar, qui prétendait à la main d'une miss Lubate et dont la demande en mariage avait été repoussée, s'est présenté chez cette personne et après avoir inutilement essayé de la faire revenir sur son refus, il l'a tuée raide d'un coup de revolver. L'assassin s'est enfui, mais les habitants de la localité se sont mis à sa poursuite à pied et à cheval, et ont fini par le capturer. Un tribunal a été improvisé, des témoins oculaires ont été entendus et le meurtrier a été condamné à mort et pendu presque aussitôt. Toute l'affaire s'est passée dans le plus grand calme.

Pêche sur les bancs de Terre-neuve.—Le commandant de la frégate Flamingo, qui est arrivée à North Sydn y avant hier, dit que la pêche sera abondante cette année sur les bancs de Terre-neuve.

Fête du 14 juillet.—Une dépêche de Paris annonce que les sévérités contre les dominicains ont été abandonnées, au moins pour le moment, et que tous les ordres religieux, excepté les jésuites, pourront prendre part à la fête du 14, pour laquelle un crédit de 500,000 francs a été voté par la chambre et le sénat.

Une flotte de tortues.—On lit dans le News de Galveston.

Le capitaine Rodgers, de la goélette "James Andrews," parti le 20 juin pour Balcaisieu, rapporte avoir rencontré un gros banc le mardi suivant. La mer était très-tourmentée et une bourrasque semblait imminente, quand la goélette s'est trouvée soudain entourée d'une multitude de tortues vertes, dont quelques-unes aussi grandes qu'une table ronde ordinaire. Chose étrange, toutes ces tortues étaient sur le dos. D'après les observations, elles couraient la mer sur un espace

de dix milles de long et huit de large. Il y en avait de toutes les tailles, mais pas une seule ne nageait dans la position normale. De tous-côtés on voyait des saumons sauter bien haut, comme s'ils étaient déterminés à quitter la mer, fait dénotant ou une terrible commotion sous-marine ou la présence de quelque monstre des profondeurs.

Le capitaine Rodgers désireait une explication de ces étranges phénomènes—des millions de tortues toutes retournées sur le dos et "faisant la planche," comme disent les navigateurs, et les saumons en proie à une terreur manifeste. Pendant sa carrière maritime, il n'avait jamais rien vu de semblable ni soupçonné l'existence d'une aussi prodigieuse quantité de tortues et de saumons. La tempête menaçante s'éleva pas, et la goélette retrouva le beau temps et une mer calme après avoir dépassé la région occupée par les tortues.

L'hôtel McLean a été visité par l'hon. D. E. Price, qui a été enchaîné du bon ton sur lequel cet hôtel est tenu.

Arrivages à l'Hôtel.—William Anderson l'Anse au Louis, G. P. Donytzt; John V. Veghte de Somerville; Ellis C. L. Hight, New-York; Mary D. Etnovier Flint Mich. Geo. E. Underhill New-York.

VENTES PAR LE SHERIFF

William Veinny contre John Thibault.—Un engagement de 40 pieds, avec les bûches dessus construites. Pour être vendu au bureau du sheriff à Québec, le 15 juillet, à 10 heures a. m.

Joseph Levesque contre M. J. Rivest.—Trois terres situées à St. Charles des Grandines. Pour être vendues à la porte de l'église de St. Charles des Grandines, le 15 juillet, à 10 h. a. m.

Agent d'assurance contre le feu demandé.

Une compagnie anglaise d'assurance sur le feu établie depuis longtemps, et désire ouvrir une agence à Lévis, demande un agent.

S'adresser Boite, No. 2091, Bureau de Poste, Montréal.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et enclouées "Soumission pour la construction de Lignes Télégraphiques," seront reçues à Ottawa jusqu'à SAMEDI à midi, le 21 du courant pour la construction de lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Magdeleine, dans le Golf St. Laurent.

On pourra se procurer à ce bureau les formulaires de soumission et la spécification, le 01 après le 12 du courant.

Les personnes qui désirent soumissionner sont notifiées que les soumissions ne seront pas prises en considération, si elles ne sont faites sur les billets de formules fournis par le Département et signées de leur signature véritable.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque pour une somme égale à 5 p. c. du montant total de la soumission; le quel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU, Secrétaire.

Depart. des Trav. Publics, Ottawa, 9 juillet, 1880.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. Soumission pour fiches. Des soumissions seront reçues par le sous-secrétaire jusqu'à MERCREDI MIDI, le 21 juillet courant, pour fournir 200 tonnes de fiches pour rails de chemin de fer. Les soumissions devront être écrites sur des formulaires imprimés dont il est loisible de se procurer des copies ainsi que tous autres renseignements en s'adressant à l'ingénieur en chef à Ottawa. Par ordre, R. BRAUN, Secrétaire. Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 6 juillet 1880.

Grande Vente Annuelle

A LA

MAISON ST. VALIER

Nous commençons aujourd'hui notre grande vente annuelle. Nous avons fait des réductions énormes dans tous les départements. Nous en donnons un abrégé par la liste ci-dessous :

- Tweeds double largeur, depuis 45 cts. en montant.
- Tweeds herbrooke, valant 55 cts. pour 35 cts.
- Tweeds Ecosais, valant \$1.20 pour 70 cts.
- Serge noire, double largeur depuis 70 cts. en montant.
- Drap noir, depuis 55 cts. en montant.
- Winceys et Cotons à chemises, depuis 6 cts. en montant.
- Winceys uni depuis 5 cts. en montant.
- Un lot de belles Fanelles d'été à grande réduction.
- Chapeaux feutre durs et mous valant 90 cts. pour 35 cts. seulement.
- Chemises blanches, depuis 60 cts. en montant.
- Chemises Regatta avec deux collets, valant \$1.25 pour 75 cts.
- AINSI que Collets, Cravates, Bretelles, Mouchoirs, etc., à grande réduction.
- Etoffes à Robes pour 9 cts. seulement.
- 900 verges Etoffes à Robes, laine et soie, valant 32 cts. pour 10, 12 et 15 cts.
- 500 verges Etoffes à Robes en coupons pour 8 cts. la verge.
- Corde de toutes couleurs valant 22 cts. pour 10 cts.
- Un beau lot de Corde de couleurs importé d'ectement de Paris, valant 55 cts. pour 25 cts. seulement.
- Alpaga noir, valant 27 cts. pour 11, 13 et 15 cts.
- Cobourg noir depuis 15 cts. en montant.
- Paramata noir valant 40 cts. pour 24 cts.
- Crêpe depuis 45 cts. en montant.
- Toile pour robes, valant 15 cts. pour 8 1/2 cts.
- Merinos français de toutes couleurs, valant 55 cts. pour 30 cts. seulement.
- Mousseline à rideaux depuis 4 cts. en montant.
- Mousseline pour grands rideaux, valant 25 cts. pour 15 cts. en montant.
- Point pour grands rideaux, valant 45 cts. pour 25 cts. en montant.
- Sole corlée un peu endommagée, depuis 20 cts. en montant.
- Un grand lot d'indiennes anglaise et française valant 15 cts. pour 8 cts.
- Serviettes, depuis 3 cts.
- Coton blanc, double largeur, valant 20 cts. pour 13 cts. seulement.
- Ainsi Cotons Jaune, Shirtings et Cotons à lissier. Toutes marchandises de notre Etablissement sont à la même réduction.

A l'Enseigne du Steamship
 Chez THOMAS McCORD
 233, rue St. Valier, Québec.



CHEMIN DE FER
 DE
 Levis et Kennebec.

A PARTIR DE
Lundi, 28 juin

Les trains marcheront comme suit :

Levis	Mille	Malle
Laissant Levis pour St. Joseph 9.30 A. M. 4.00 P. M.		
Arrivant à St. Joseph		
Joseph	12.30 P. M. 7.00 "	
Laissant St. Joseph pour Levis		
Levis	5.00 P. M. 6.00 A. M.	
Arrivant à Levis	8.00 " 9.00 "	
P. S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.		
Billet de retour pour St. Joseph,		
1ère classe	2.00	
2ème classe	1.35	
ROBERT SMITH, Gérant		
Levis, 28 juin 1880.		

On demande
 Deux ou trois commis sachant parler l'anglais et le français et ayant une expérience de deux ou trois années dans le commerce de march. n. b. es seches.
 S'adresser à ce bureau.
 Levis, 7 juillet 1880.

C. L. ANGERS
 TOBACONISTE
 113, rue St. Jean, Haute-Ville
 QUEBEC.
 Toujours en magasin: Tabac, Cigares, Cigarettes, Pipes, à vendre à BON MARCHÉ. Une visite est sollicitée.

Maison à vendre
 Une maison à deux étages située en face de l'église N.-D. de la Victoire, voisine de la maison privée de M. Simpson, commerçant de charbon.
 Cette propriété possède une des plus belles vues de cet endroit sur le fleuve. Les conditions seront libérales.
 S'adresser à JOS. LEMIEUX, Ingénieur, bat. aux des traversiers, 4 juin 1880.

A LOUER
 La moitié d'une magnifique résidence privée, située près du Collège de Levis, rue St. François, contenant sept appartements, avec hangar et un grand jardin avec arbres fruitiers, eis-devant occupée par feu...
 S'adresser à...
 No. 4, rue Wolfe.
 Levis, 11 juin 1880.

LA LOTERIE

Pour le Séminaire de Rimouski
 se tirera le 10 août prochain et les jours suivants

UNE PIASTRE LE BILLET

250 lots à gagner: terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calendrier, modèle de golette, paires de robes, chromos encadrés, etc., etc.
 600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.
 S'adresser au secrétariat de l'Evêché de Rimouski.



Chemin de Fer Q., M., O. et O.

CHANGEMENT D'HEURES

A COMMENCER
Mercredi, 23 Juin '80

les Trains partiront comme suit:

Départ de Hochelaga pour Hull	1.00 AM	8.30 AM	5.15 PM
Arrivée à Hull	10.30 "	12.45 PM	9.25 "
Départ de Hull pour Hochelaga	1.00 "	8.20 AM	5.05 "
Arriv. Hochelaga	10.30 "	12.30 PM	9.15 "
Passag. nuit.			
Dép. de Hochelaga pour Québec	6.00 PM	10.00 PM	3.00 "
Arriv. à Québec	8.00 "	6.30 AM	9.25 "
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 "	9.30 PM	10.10 AM
Arriv. Hochelaga	8.00 AM	6.30 AM	4.40 PM
Dép. de Hochelaga p. S. Jérôme	5.30 PM	Mixte	
Arriv. à S. Jérôme	7.15 "	6.45 AM	
Dép. de S. Jérôme pour Hochelaga		9.00 "	
Arriv. Hochelaga			

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)
 Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.
 Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers, et élégants Chars Dortoirs sur les Trains de Nuit.
 Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.
 Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.
 Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal.
 Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal.
 Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques, Montréal.
 Vis-à-vis l'hôtel St. Louis, Québec.
 L. A. SENEZAL, Surintendant général.
 27 juin 1880.

CIE. D'ASSURANCE
 Maritime et contre l'Incendie
"DOMINION"

Bureau principal pour la province de Québec:
 119, rue St. François-Xavier
 MONTREAL.

CAPITAL: \$1,000,000
 Dépôt au gouvernement. 50,000

Assure à des taux modérés.
 ALFRED LEMIEUX,
 Agent
 Bureau:
 28, Côte du Passage.
 Lévis, 5 avri 1880.



Ligne de la Malle Royale
 1880 1880

LIGNE DE VAPEURS
 ALLANT
 AU SAGUENAY
 TADOUSAC,
 CACOUNA,
 RIVIERE DU LOUP et
 MURRAY BAY

A COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus
 SAGUENAY, Capt. Lecours,
 ST. LAWRENCE, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint-André comme suit

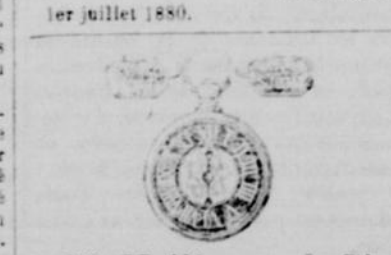
Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M., le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrêtera à la Baie St. Paul, Les Ebolements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadousac et l'Anse Saint-Jean
 Les MERCREDIS et SAMEDIS à 7.39 A. M., le St. Lawrence, pour la Baie des Ha! Ha! arrêtera à la Baie St. Paul, les Ebolements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadousac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. et O., et le chemin de fer Grand Tronc; et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Interoceanique pour et des provinces maritimes et des États de l'Atlantique.

Laissant la Rivière du Loup:—Pour le Saguenay, à 5.00 P. M. le même jour; et pour Québec, les mercredis, jendis et samedis à 5.00 P. M., et les dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.
 A. GABOURY,
 Secrétaire.
 1er juillet 1880.



Odil Vallières & Cie.
 Horlogers-Bijoutiers,
 No 86, Rue Commerciale et 17,
 Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONGES.
 Montres et horloges réparées avec soin et garanties
 Lévis, 7 juin 1880.

BAIE DES HA! HA!
Maison McLean

LES TOURISTES ne peuvent trouver de meilleurs amusements qu'en pensionnant au magnifique hôtel de M. McLEAN.
 Des embarcations seront toujours à la disposition des pêcheurs et des personnes désirant sortir sur la baie.
 Cet hôtel est situé sur un promontoir faisant face à la baie, offrant le plus beau point de vue de toute la Puissance.
 P. McLEAN,
 Propriétaire,
 Québec, 10 juillet 1880.

ALEXANDRE LANGLOIS
 Marchand general de
 Provisions, etc.
 ST. FRANÇOIS, BEAUCE
 Mines d'or de la Beauce.

TRAVAUX IMMENSES!
FORTUNE! FORTUNE!

Tous les jours un grand nombre d'étrangers spéculateurs et ouvriers arrivent à la Rivière Jalbert, Rivière-du-Loup, rivière Chaudière, Beauce, dans le but d'acheter des lopins de terre ou de travailler à l'exploitation de ces mines si riches.
 A tout instant, l'on entend dire que des lingots depuis un gramme jusqu'à 4 onces et plus sont trouvés par des mineurs. Enfin la plus grande excitation règne à ce sujet.
 Je profite donc de cette occasion pour annoncer aux mineurs et au public en général que j'ai ouvert un magasin général au village de St. François, Beauce où les mineurs et tout ceux intéressés dans l'exploitation des mines trouveront constamment: Ferronneries: Pelles, Piques, Fourches pour dalles, (Sluce Forks) et tout ce qui concerne cette branche de commerce.
 Marchandises sèches: Tweeds pour habillements, Draps, coton, flanelles, chemises, etc.
 Groceries: Thé, café, sucres, melasses, sirop, chandelles, savon, etc.,
 Provisions: fleur, lard, poisson, saindoux, grain, etc. etc.,
 Le tout vendu au même prix qu'à Québec. Il suffit d'une visite pour vous en convaincre.
 Les plus haut prix sont payés pour l'or.
 J'échange l'or pour de l'argent ou des marchandises à des conditions plus avantageuses qu'à Québec.

ALEXANDRE LANGLOIS,
 Marchand general de provisions
 18 mars 1880

LE PLUS
 Grand Assortiment
 DE
 CHAPEAUX ET FOURRURES
 DE LA PUISSANCE

Venant d'être reçus et fabriqués expressément pour la grande

Fete Nationale
 CHEZ

J. B. LALIBERTE
 124, RUE ST. JOSEPH
 ST. ROCH, QUEBEC.

Nos Départements de FOURRURES ET DE CURIOSITES INDIENNES sont ouverts tout le temps de la fête, tout ordre laissé à notre établissement pour fourrures tel que Capots, Manteaux pour dames, Sets de fourrures, Casques,

— AUSSI —
 Chapeaux de soie, sera exécuté et livré dans les vingt-quatre heures, et tous ces effets seront faits dans les derniers goûts et vendus à des prix défiant toute compétition.

J. B. LALIBERTE.
 19 juin.

BUREAU DE LA CORPORATION
 DE LA

Ville de Levis
 LEVIS, 22 JUIN 1880

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux électeurs municipaux de la ville de Levis que le rôle d'évaluation de la dite ville de Levis, sera déposé au bureau du secrétaire-trésorier, en la dite ville, pendant la période d'un mois, où l'on pourra le voir, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, à compter du vingt-deuxième jour de juin courant au vingt-sixième jour de juillet prochain et dans cet intervalle, toute personne qui se croira lésée de toute estimation exagérée, ou tout électeur qui désirera en faire biffer ou y faire ajouter quelque nom, fera une demande à cet effet par écrit, et la soumettra au soussigné, le ou avant le dit vingt-sixième jour de juillet prochain et à l'expiration du mois ci-haut mentionné, savoir: le dit vingt-sixième jour de juillet prochain à huit heures de l'après-midi, en le bureau de la dite corporation, le conseil de la dite ville de Levis, procédera à l'examen ou révision du dit rôle d'évaluation.
 GEORGE COUTURE,
 Naire,
 FLAVIEN ROY,
 Secrétaire-Trésorier.

ARTICLES
 DE
FANTAISIE.

Venant d'être reçu:
 Carton troué, diverses couleurs et patrons nouveaux.
 Motifs, grandeur 8x10, 8 1/2 x 21 et 16x22
 Grands Chromos et Scrap-pictures.
 Un nouveau choix de moulures.
 Cadres rustiques.
 Crochets, anneaux, clous et cordes pour cadres.
 Nous avons aussi en vente la nouvelle brochure intitulée: "Une mine produisant l'or et l'argent," par le Révd. Père Lacasse, O. M. I.

TRUDEL & ROUTHIER,
 Libraires,
 25, Côte du Passage, Lévis.
 Lévis, 13 juillet.



DEPARTEMENT
 DES
 TRAVAUX PUBLICS.

Des soumissions cachetées, adressées au commissaire et endossées "Soumission pour Poteaux de Télégraphie" seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à SAMEDI, le 31 Juillet courant pour la fourniture de 2800 poteaux de télégraphie ou plus, pour la construction d'une ligne de télégraphie, devant s'étendre, depuis le village de la Baie St. Paul, jusqu'à la ville de Chicoutimi; et aussi pour la fourniture de 1575 poteaux ou plus, pour une autre ligne, devant relier le village de la Malbaie, à un certain endroit, à ou près de l'embranchure de la Rivière Saguenay.
 Ces POTEAUX devront être en CEDRE, sans écorce, et avoir les dimensions suivantes, savoir: 24 pieds de longueur, et pas moins de 6 pouces de diamètre au petit bout et 10 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.
 Ils devront être livrés le ou avant le 31 Août 1880, aux endroits qui seront désignés plus tard par ce Département.
 Les soumissionnaires devront indiquer dans leur soumission le prix par poteau.
 Paiement sera fait, après livraison complète de tous les poteaux et sur l'estimation certifiée, d'un officier de ce Département qui sera nommé pour les inspecter et les recevoir.
 Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
 S. CH. PLEAU,
 Secrétaire.
 D. pt. des Travaux Publics,
 Ottawa, 9 juillet, 1880.

BUREAU
 DE LA
Corporation
 DE LA VILLE DE LEVIS.

Avis Public

EST par le présent donné qu'une assemblée publique des électeurs de la ville de Levis, pour le quartier Lauzon, qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux pour la dite ville se tiendra dans la dite ville, vendredi, le 23me jour de juillet courant, à neuf heures avant midi et qu'un poll sera ouvert, le même jour, et à la même heure dans le dit quartier Lauzon, dans la salle du conseil, dans la halle du marché Levis.
 Afin de procéder à et alors à l'élection d'un conseiller pour la dite ville pour le quartier Lauzon, pour remplacer le conseiller Geo. T. Davie qui a résigné son siège et dont la résignation a été dûment acceptée par une résolution du conseil passée à cet effet; le tout conformément aux dispositions de l'acte incorporant la ville de Levis et de ses amendements
 Date en la ville de Levis, ce sixième jour du mois de juillet, mil huit cent quatre vingt.

GEORGE COUTURE,
 Maire.
 FLAVIEN ROY,
 Secrétaire-Trésorier.

S. MAI MEY
 APOTHECAIRE
 Côte des Marchands, Lévis

A toujours en mains, Drogues, Médicines, Remèdes patentés, Pain Killer, Sirop Ep-nette, Extrait de Malt, Huile foie Morue préparée, Vegetine etc. etc.,
 Articles de toilette: Restaurateurs, Huile, Essence, Brosses, peignes, etc.,
 Aux CULTIVATEURS.—VERT-PARIS, HELLEBORE, ELEXIR, GUM D'EPINETTE pour rhume à 15 cts. la Bouteille; préparation reconnue excellente et très-employée.
 Vous trouverez de plus, beaucoup d'autres articles de fantaisie qu'il est trop long d'énumérer: tel que jouets d'enfants, catins etc.
 Votre visite est toujours sollicitée.